

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

264/2025

Liberté - Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

**OBJET** : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires  
**Travaux de terrassement et de réparation d'un câble de branchement Enedis – 24b rue des Malvas**  
**Modification de l'arrêté n° 231/2025 du 07/04/2025**

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de l'Entreprise SDEL BERRY, Route de Marcilly en Gault, 41300 SALBRIS ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les dates des travaux précisées dans l'arrêté n° 231/2025 du 07/04/2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement afin de permettre des travaux de terrassement et de réparation d'un câble de branchement Enedis – 24b rue des Malvas, du mardi 22 avril 2025 au mercredi 23 avril 2025 ;

Afin de préserver la sécurité publique ;

**- A R R E T E -**

**Article 1** : Les dates des travaux précisées dans l'arrêté n° 231/2025 du 07/04/2025 sont modifiées comme suit : du mardi 22 avril 2025 au mercredi 23 avril 2025.

Les autres prescriptions de l'arrêté n° 231/2025 du 07/04/2025 sont maintenues ;

**Article 2** : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
Publié ou notifié le 16 AVR. 2025

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 15 avril 2025

Par délégation du Maire,  
L'Adjoint,

  
Philippe SEGUIN



Date de mise en ligne sur le site internet : 17 AVR 2025